



La Banque Nationale et Croix Bleue se sont réunies afin de concevoir les programmes d'assurance les plus flexibles, les plus complets

et les plus accessibles qui soient pour les petites entreprises et les travailleurs autonomes.

Voici une description des trois programmes d'assurance auxquels vous pouvez adhérer :

*Veillez noter que les programmes de base suivants sont sans examen médical (preuve d'assurabilité) et peuvent être adaptés. Vous pouvez augmenter la couverture de base de n'importe quelle composante pour répondre à vos besoins spécifiques, à ceux de vos employés ou de leurs familles<sup>1</sup>.*

### Protections accidents et maladies

(programme de base sans preuve d'assurabilité) :

#### Assurance invalidité

- En cas d'accident (indépendamment du nombre d'employés) et de maladie (minimum de 3 employés, avec 75 % de participation des employés éligibles).
- Prestations de 1000 \$ par mois, pendant 2 ans, si la personne assurée ne peut exercer ses fonctions.
- Délai de carence de 120 jours.

#### Assurance décès et mutilation accidentels (DMA)

- Couverture de 25 000 \$, sans égard au lieu de l'événement.
- Non restreint aux incidents en transporteur public ou en voiture.

#### Assurance hospitalisation/diagnostic

- Chambre semi-privée, ambulance, lit d'hôpital ou fauteuil roulant, soins infirmiers, examens médicaux, analyses de laboratoire, échographie, imagerie par résonance magnétique, tomographie par ordinateur.

#### Assurance vie

- 10 000 \$ (minimum de 3 employés, avec 75 % de participation des employés éligibles).

<sup>1</sup> Une preuve d'assurabilité peut être exigée par Croix Bleue afin d'enrichir le programme pour répondre aux besoins spécifiques du travailleur autonome, de l'employeur, des employés ou de leurs familles.

### Protections médicales complémentaires

#### Assurances médicales complémentaires

- Médicaments sous ordonnance, soins paramédicaux (psychologue, orthophoniste, massothérapeute, podiatre, naturopathe, physiothérapeute, ostéopathe, chiropraticien), fournitures médicales, dentaire accidentel.

#### Soins dentaires

- Soins préventifs et restauration des ponts, couronnes en bouche.

#### Maladies graves premier diagnostic (5 000 \$)

- Cancer, ACV, insuffisance rénale, infarctus, pontage des artères coronariennes.

### Protections voyages annuels

Votre carte PREMIA vous offre un rabais de 10 % sur les protections voyages annuels. Cette protection vous permet d'être assuré pour **tous les voyages** au cours de l'année (choix entre voyages d'une durée de 15 jours ou de 30 jours) et vous ne payez qu'une seule fois par année (possibilité de faire des paiements mensuels si vous le désirez). Pour les voyages d'une durée de 15 ou 30 jours, deux options sont offertes :

- **Assurance médicale (jusqu'à 5 millions \$)**
  - frais médicaux et hospitaliers hors province;
  - frais de transport;
  - allocation de subsistance.
- **Assurance voyages complète**

Assurance médicale (jusqu'à 5 millions \$) :

- frais médicaux et hospitaliers hors province;
- frais de transport;
- allocation de subsistance.

Plus :

- remboursement des frais en cas d'annulation ou d'interruption de voyage jusqu'à concurrence de 2 500 \$
- protection bagages de 1 000 \$.

### Tarification - protections voyages annuels

Profitez de nos programmes d'assurance voyages annuels et économisez 10 % sur les tarifs des cartes régulières MasterCard de la Banque Nationale. La grille de tarifs ci-dessous vous indique les prix par catégorie d'âge et ils sont déjà réduits de 10 %.

#### ASSURANCE MÉDICALE (jusqu'à 5 millions \$)

Âge atteint	15 jours		30 jours	
	Individuel	Familial	Individuel	Familial
18-54	52,80 \$	105,60 \$	75,60 \$	149,40 \$
55-64	57,60 \$	114,60 \$	84,60 \$	168,60 \$

#### ASSURANCE VOYAGES COMPLÈTE

Âge atteint	15 jours		30 jours	
	Individuel	Familial	Individuel	Familial
18-54	90 \$	179,40 \$	115,20 \$	230,40 \$
55-64	105,60 \$	210 \$	135 \$	270 \$

Pour adhérer, parler à un représentant Croix Bleue ou pour recevoir nos brochures d'information, composez le **(514) 286-7737** ou le **1 866 444-7737**.